

11 déc 2021 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 10 décembre 2021

## Acquisition de médicaments pour le traitement des patients atteints de Covid-19

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres marque son accord sur l'acquisition de médicaments (molnupiravir et sotrovimab) pour le traitement des patients atteints de Covid-19.

Le Conseil des ministres prend acte de l'accord bilatéral signé avec la société MSD pour l'achat de 11 520 traitements de molnupiravir. Ce médicament est indiqué pour le traitement des patients qui n'ont pas besoin d'oxygène supplémentaire et qui présentent un risque accru de développer une forme sévère de COVID-19.

Par ailleurs, le Conseil des ministres approuve l'achat de 2 002 traitements de sotrovimab de la société GSK. Sotrovimab est destiné au traitement des patients immunodéprimés et des patients présentant des comorbidités qui ne possèdent pas d'anticorps.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)